



Observatoire des marchés publics romand  
p.a. SIA section vaud  
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

### Analyse des procédures de passation de marchés publics

<b>Date de l'analyse :</b>	28.09.2020
<b>Titre du projet du marché</b>	Collège de la Barre - Mandat d'architecte en vue de la rénovation du bâtiment
<b>Forme / genre de mise en concurrence</b>	Appel d'offres fonctionnel avec cahier des charges détaillé.
<b>ID du projet</b>	209299
<b>N° de la publication SIMAP</b>	1153923
<b>Date de publication SIMAP</b>	11.09.2020
<b>Adjudicateur</b>	Ville de Lausanne, Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, Service des écoles primaires et secondaires.
<b>Organisateur</b>	Ville de Lausanne, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, Service d'architecture, à l'attention de "Collège de la Barre - Lausanne - CFC 291 - Offre ... - ne pas ouvrir, Rue du Port-Franc 18, 1003 Lausanne, Suisse, Téléphone: +4121 315 56 22, Fax: +4121 315 50 05, E-mail: arch.mp@lausanne.ch
<b>Inscription</b>	-
<b>Visite</b>	22.09.2020 à 15h30.  Visite unique du collège de la Barre, recommandée. (rendez-vous dans le hall d'entrée du collège) en présence d'une délégation de l'organisateur.  Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans le bâtiment.
<b>Questions</b>	28.09.2020 à 17h00  L'adjudicateur répondra uniquement aux questions posées par écrit sur la plateforme SIMAP (www.simap.ch).
<b>Rendu documents</b>	22.10.2020 à 17h00  à l'adresse suivante :  Pour l'enveloppe 1  - Commune de Lausanne/ Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture / Service d'architecture / Rue du Port-Franc 18, 2ème étage /« Collège de la Barre - Lausanne - CFC 291 » - Offre qualitative - ne pas ouvrir / CH-1003 Lausanne  Pour l'enveloppe 2  - Commune de Lausanne /Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture /Service d'architecture /Rue du Port-Franc 18, 2ème étage /« Collège de la Barre - Lausanne - CFC 291 » - Offre d'honoraires - ne pas ouvrir /CH-1003 Lausanne  Le soumissionnaire est seul responsable de l'acheminement et du dépôt de son offre dans le délai et à l'endroit indiqués. Toute offre parvenant après ce délai est exclue.
<b>Rendu maquette</b>	Pas de maquette à rendre.
<b>Type de procédure</b>	Procédure ouverte soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
<b>Genre de prestations / type de mandats</b>	71200000 - Services d'architecture / Mandat d'architecte
<b>Description détaillée des prestations / du projet</b>	100% des prestations ordinaires des phases 3 à 5 selon SIA 102/2020 - un contrat distinct pour la phase d'étude et pour la phase réalisation liera le mandataire et la commune de Lausanne. L'enveloppe budgétaire pour le projet est de CHF 10'150'000.- TTC (CFC 1 à 6). Le montant déterminant est estimé à hauteur de 7'400'000.- HT.  - Établir un projet de rénovation architecturale du collège de la Barre, rénover et assainir le bâtiment dans son ensemble – hormis la toiture et l'étage des combles – y c. quelques réaménagements intérieurs.  - Respect de l'enveloppe budgétaire donnée (voir point 9.1).  - De manière générale, rénover le bâtiment en respectant les aspects du développement durable, l'écologie et l'environnement, en harmonie avec le cadre patrimonial de l'édifice.  - Répondre aux lois en vigueur en ce qui concerne les aspects énergétiques. L'étude, dans le cadre du mandat, déterminera l'étendue des interventions en fonction des contraintes patrimoniales.  - Mettre en place un concept de ventilation naturelle, permettant le respect du taux de CO2 admis et la maîtrise du climat intérieur en période estivale.  - Contrôler, assainir ou remplacer les installations techniques CVSE (production de chaleur par le CAD de la Ville de Lausanne - chauffage à distance – raccordement date de 2002).  - Assainir les éléments contenant de l'amiante.  - Mise en conformité de :  = la sécurité incendie et mise en place d'un concept « Amok » (confinement en cas d'attaque)  = l'accessibilité PMR, avec installation d'un ascenseur  = les normes relatives aux garde-corps et escaliers

	<p>- Optimiser les travaux à exécuter en tenant compte de l'occupation partielle du collège et définir les étapes d'intervention.</p> <p>- Projet d'amélioration du préau ouvert et réalisation d'un préau couvert.</p> <p>- Un travail sur la colorimétrie a été fait lors de la rénovation des combles ; dans l'idéal en prendre compte lors du projet.</p>
<b>Communauté de mandataires</b>	Admise.
<b>Sous-traitance</b>	Interdite.
<b>Mandataires préimpliqués</b>	Les bureaux préimpliqués (yc organisateur) sont mentionnés et les documents produits (font partie de l'appel d'offres.
<b>Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts</b>	<p>- M. Franco Vionnet, Adjoint responsable du secteur bâtiments du service des écoles primaires et secondaires, Ville de Lausanne, dessinateur architecte</p> <p>- M. Harold Wagner, Adjoint de la Cheffe de service, service d'architecture, Ville de Lausanne, architecte EPF</p> <p>- Mme Sarah Di Dio, Architecte cheffe de projet, service d'architecture, Ville de Lausanne, architecte EPF</p> <p>- Mme Dominique Rouge, Conservatrice des Monuments et des sites, DGIP, Canton de Vaud, architecte</p> <p>- M. Nicolas Delachaux, Architecte associé, bureau Glatz &amp; Delachaux atelier d'architecture à Nyon, architecte EPF</p>
<b>Conditions de participation</b>	<p>1) Cette mise en concurrence est ouverte aux architectes établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'Accord GATT/OMC sur les marchés publics du 15 avril 1994, pour autant qu'ils répondent à l'une des conditions suivantes :</p> <p>- être titulaire, au moment du dépôt de l'offre, d'un diplôme d'architecte délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) ou par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent;</p> <p>- être inscrit au Registre suisse des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG), au niveau A ou B (le niveau C étant exclu).</p> <p>2) Le présent dossier d'appel d'offres doit être accompagné des attestations de paiement du soumissionnaire :</p> <p>impôts à la source / assurances sociales (1er et 2ème piliers)(originaux avec une validité de 30 jours au maximum).</p>
<b>Critères d'aptitude</b>	-
<b>Critères d'adjudication / de sélection</b>	<p>Critères de qualification:</p> <p>C1 : Organisation interne du soumissionnaire (annexe Q2) 5 %.</p> <p>C2 : Références (annexe Q8) 24%.</p> <p>Critères d'adjudication:</p> <p>C3 : Temps consacré pour l'exécution du marché (annexe R5, cf. § 6.3) 5%.</p> <p>C3 : Méthode de travail pour atteindre les objectifs fixés en matière d'exécution (annexe R7) 36%.</p> <p>C4 : Qualifications des personnes-clés (annexe R9) 10%.</p> <p>C5 : Prix 20%, notation selon méthode linéaire. (Note = (PMax - POffre) / PMin x 5)</p>
<b>Indemnités / prix :</b>	Pas d'indemnités pour le dépôt de l'offre.

---

**Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :**

<b>Qualités de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises selon SIA 144 art. 23 ainsi que RLMP-VD art. 15, sous réserve du point mentionné sous Manques de l'appel d'offres.</li> <li>• La description du projet et des enjeux et objectifs est suffisante.</li> <li>• Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués.</li> <li>• La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres</li> <li>• Les délais sont corrects.</li> <li>• Les membres du collège d'évaluation sont mentionnés nommément conformément à l'art. 12.3 SIA 144.</li> <li>• Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont correctes.</li> </ul>
<b>Manques de l'appel d'offres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et leur rendu fait partie du dossier d'AO mais les règles de leur participation / exclusion du marché ne sont pas mentionnées.</li> </ul>
<b>Observations de l'OMPr</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère que partiellement au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux.</li> <li>• L'OMPr se réjouit que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art.15 dans le règlement SIA 144, soit utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.</li> <li>• L'OMPr constate que le dossier ne se réfère pas aux Règlements sur les prestations et honoraires SIA en vigueur depuis le 1er janvier 2020. La version utilisée dans cette procédure ayant été abrogée, elle ne devrait plus être utilisée.</li> </ul>



**s i a**  
société suisse des ingénieurs et des architectes  
coordination romande

**CRAIA**  
Conférence Romande des Associations  
d'Ingénieurs et d'Architectes